

Périgueux, le 29 août 2019

Communiqué de Presse

Etiage 2019 : renforcement important des mesures de restrictions des usages de l'eau

Ces derniers jours ont été secs sur le département de la Dordogne et cette situation conjuguée à une hausse notable des températures, a entraîné une forte chute des débits des cours d'eau, y compris des cours d'eau structurants. Cette situation est appelée à s'accentuer, du fait des fortes températures attendues dans les prochains jours, et de l'absence de précipitations.

Ainsi après consultation des membres du comité départemental de gestion de l'eau, le Préfet de la Dordogne a décidé d'instaurer de nouvelles mesures de restrictions des usages de l'eau sur les bassins versants suivants :

- **l'Isle aval, le Manoire, la Dronne amont (non réalimentée),** et **la Dordogne Aval** qui ne faisaient l'objet d'aucune restriction, **passent en Alerte** (interdiction de prélèvement 1 jour par semaine ou baisse des débits de prélèvement de 15%).
- L'Auvézère, la Loue, le Blâme, et la Nauze passent en alerte renforcée (interdiction des prélèvements agricoles = 3,5 jours par semaine) ;
- **la Crempse, la Chironde, le Coly, le Bandiat** et **la Tardoire** passent en **crise** (interdiction totale des prélèvements, quel que soit l'usage).

Ces évolutions seront applicables à compter du vendredi 30 août à 08h00.

En outre, afin de préserver durablement l'ensemble des ressources en eau, les mesures relatives aux usages domestiques de l'eau sont également maintenues. L'arrêté du 23 juillet 2019 sera prorogé d'un mois.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 3 septembre à la préfecture de la Dordogne.